

**Rapport n°7 :**

**Appel à candidatures – Comité électoral consultatif  
et information sur la mise en place des élections UBFC**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Luc JOHANN – Administrateur provisoire
<b>Service – personnel référent</b>	Emmanuel PARIS Responsable des affaires juridiques
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	17 octobre 2019

Pour délibération	<input type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Rapport :**

Le comité électoral consultatif est un organe déterminant dans l'organisation et le contrôle du processus électoral. L'arrêté électoral, comme le calendrier électoral, lui sont nécessairement soumis pour avis.

Pour UBFC le comité est composé :

- d'un représentant de chaque établissement membre d'Université Bourgogne Franche-Comté ;
- d'un représentant des personnels et usagers, désignés par et parmi chaque liste représentative au conseil d'administration d'UBFC ;
- d'un représentant désigné par le Recteur de la région académique de Bourgogne Franche-Comté ;
- du président d'UBFC ou d'un représentant qu'il désigne ;
- lorsqu'ils sont connus, les délégués des listes de candidats mentionnés à l'article D. 719-22 du code de l'éducation.

Sur invitation du président d'UBFC, les membres du comité sont, dans le respect des dispositions règlementaires et législatives et sous réserve du respect des dispositions des articles 8, 8-1, 8-2 et 8-3 du règlement intérieur, désignés librement.

La composition du comité est arrêtée par le président d'UBFC. La première réunion du comité électoral, dans la perspective du scrutin général de 2020, se déroulera le 24 octobre 2019.

Aussi, et afin de permettre d'arrêter sa composition en amont de cette réunion, il est procédé à un appel à candidatures d'un représentant des personnels et usagers, désignés par et parmi chaque liste représentative au conseil d'administration d'UBFC.

Cet appel à candidatures vise notamment :

- les listes qui n'avaient pas désigné de représentant lors du précédent appel à candidatures (scrutin de mai 2018) ;
- les listes qui avaient désigné un représentant qui depuis ne siège plus (démission) ;

Les candidatures doivent nous parvenir (à l'adresse [emmanuel.paris@ubfc.fr](mailto:emmanuel.paris@ubfc.fr)) avant le mardi 22 octobre 16h00.

## **DÉLIBÉRATION**

**Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir prendre acte de l'information.**